

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À
2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

Adopté

N° DN35

AMENDEMENT

présenté par

Mme Thillaye, rapporteure pour avis au nom de la commission des lois

ARTICLE 19

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« à titre accessoire ou »

les mots :

« soit à titre accessoire, soit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.